

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

## Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

### SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le 16 décembre 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Nuisement-sur-Coole, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 10 décembre 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	36
- représentés ou ayant donné pouvoir	3
- votants	39
- ont voté pour	39
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, Joël PÉRARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Célia DUVAL par Milène ADNET (pouvoir), Maxime JOLY par Laura LOTT (suppléante), André MELLIER par Philippe HINCELIN (suppléant).

Absents : Alexandre BREMONT, Marc DEFORGE (excusé), Hélène MOINEAU (excusée), Victor OURY (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON.

**DÉLIBÉRATION  
N° 1111-2021**  
**OBJET :**  
**Décision modificative  
Budget annexe Eau en Régie**

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme Françoise DROUIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération N° 998-2021 du 15 avril 2021 de vote du budget primitif 2021 du budget annexe de l'eau en régie ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre une décision modificative afin de changer une imputation.

**Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :**

**DÉCIDE** de modifier le budget annexe de l'eau en régie 2021 et d'inscrire :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
13-1314	-80 295,48 €
21-217531	80 295,48 €

Erreur d'imputation lors du mandatement

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN  
2021.12.17 11:08:17 +0100  
Ref:20211217\_102009\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président